



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 034 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 3 octobre 2016

—
Président

M. Tom Lukiwski

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le lundi 3 octobre 2016

• (1000)

[Traduction]

Le président (M. Tom Lukiwski (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC)): Merci à tous.

Je crois comprendre que M. Peddle n'est pas là, mais qu'il devrait bientôt arriver. Nous allons commencer nos travaux. J'aime m'assurer que toutes nos réunions débutent et se terminent à l'heure prévue.

Je m'appelle Tom Lukiwski, et je suis président du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; notre comité se rend partout au Canada pour aller à la rencontre des Canadiens, des organismes, des particuliers, des personnes concernées par Postes Canada et de celles qui font appel aux services de Postes Canada et les consulter au sujet de ce à quoi ils souhaitent que ressemble l'avenir de Postes Canada.

La ministre a enclenché de très vastes consultations. La première étape était la mise sur pied d'un groupe de travail qui avait comme mandat d'examiner la viabilité à long terme de Postes Canada. Le groupe de travail a terminé son rapport et l'a déposé, et nous avons eu l'occasion de l'examiner.

Nous sommes rendus à la deuxième étape; il s'agit de discuter avec des Canadiens de partout au pays en vue de recueillir leurs opinions sur ce à quoi ils aimeraient que ressemble l'avenir de Postes Canada. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Le processus que nous suivrons aujourd'hui est assez simple. Nous demanderons à tous nos témoins de faire un bref exposé de cinq minutes ou moins. Ensuite, nous aurons des séries de questions et de réponses avec les membres du Comité. Avec un peu de chance, la réunion durera environ une heure.

Le premier intervenant sur la liste est Son Honneur le maire Pender.

Monsieur Pender, vous avez cinq minutes ou moins.

M. Charles Pender (maire, Ville de Corner Brook): Nous ferons de notre mieux.

[Français]

Bonjour et bienvenue à Corner Brook.

[Traduction]

Je suis évidemment ici pour représenter la ville de Corner Brook. Je tiens simplement à souligner votre présence dans notre municipalité et à vous remercier de prendre le temps de venir ici pour écouter ce qu'ont à dire les gens de notre collectivité.

Environ à la même période l'année dernière, Corner Brook a été avisée que Postes Canada avait l'intention de mettre en oeuvre son programme de boîtes postales communautaires dans la municipalité et d'éliminer la livraison du courrier à domicile; ce service y était offert depuis une cinquantaine ou une soixantaine d'années ou, je présume, depuis la création de notre ville. Durant cette période, nous avons consulté de nombreuses personnes — des groupes d'intérêt,

des entreprises et des particuliers — qui avaient l'impression que ce changement aurait des conséquences sur elles et qui ont exercé de fortes pressions pour empêcher cela d'arriver.

La majorité des commentaires reçus était contre l'élimination de la livraison du courrier à domicile. Notre population est vieillissante. Notre topographie pose des problèmes; notre collectivité se trouve au fond d'un bol, et j'espère que vous aurez l'occasion de visiter un peu les alentours. Nous avons des rues dont l'inclinaison est de 20 %. Bref, nous avons un relief très accidenté. Nous avons des rues qui n'ont pas de trottoirs. Nous sommes une collectivité rurale, même si nous sommes la plaque tournante régionale. Nous recevons 16 pieds de neige en moyenne l'hiver; il nous arrive parfois d'en recevoir moins, mais il nous arrive aussi parfois de recevoir 20 pieds de neige. Tous ces éléments nous causent de très graves maux de tête.

Conséquemment, l'élimination de la livraison du courrier à domicile signifiait également que ces problèmes seraient amplifiés pour les citoyens qui dépendent de ce service. Nous nous inquiétons en particulier de notre population vieillissante, des personnes à mobilité réduite et des personnes qui, dans le meilleur des cas, ont de la difficulté à se déplacer. Si nous additionnons les conditions topographiques et météorologiques, l'absence d'une infrastructure adéquate dans un milieu urbain et des personnes âgées et d'autres qui ont des difficultés, ce n'était tout simplement pas réaliste de penser pouvoir installer ici des boîtes postales communautaires. C'était l'une des principales préoccupations qu'ont soulevées bon nombre de nos citoyens, y compris des personnes handicapées qui ont de la difficulté à se déplacer dans notre collectivité.

Nous avons eu vent de certaines inquiétudes concernant le coût et le stress additionnel pour les citoyens et bien entendu le coût pour les entreprises. Nos personnes âgées et les gens à mobilité réduite nous ont notamment parlé de l'obligation d'obtenir un billet d'un médecin pour maintenir la livraison du courrier à domicile, si des boîtes postales communautaires étaient installées, et même une telle demande représente un défi dans une collectivité où environ 9 000 personnes n'ont pas de médecin. Nous devons jongler avec bon nombre de problèmes.

Si ce projet avait été mis en oeuvre, cette décision aurait causé beaucoup de difficultés aux citoyens de la région, en particulier les personnes âgées. Nous avons une population vieillissante. Nous en aurons le coeur net lorsque Statistique Canada publiera ses données, mais je crois que l'âge moyen de nos citoyens est de 50 ans. Nous avons l'une des populations les plus vieillissantes de Terre-Neuve-et-Labrador. Des citoyens ont porté ces éléments à notre attention.

Comme nous le savons, selon les dernières données du gouvernement fédéral, les personnes âgées sont maintenant plus nombreuses que les enfants pour la première fois de l'histoire, en particulier dans notre province. Cela nous inquiète. Nous aimerions que vous considériez la manière de repenser les choses en fonction d'une population vieillissante et des personnes âgées, en particulier dans les régions rurales du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous considérons que notre collectivité est dans une région rurale.

Sur le plan de l'économie, une réduction ou l'élimination de la livraison du courrier à domicile aurait des répercussions sur notre collectivité. Des postes de facteurs seraient aussi éliminés, ce qui nous préoccupe également. Je tiens à rappeler que nous avons été témoins dans notre collectivité de l'élimination de postes de fonctionnaires fédéraux dans l'ensemble du système. Nous avons un grand édifice fédéral qui est pratiquement vide. Heureusement, le bureau du ministère des Anciens Combattants a récemment rouvert ses portes, mais nous avons connu dans la région une réduction continue des services fédéraux.

Nous pourrions traiter d'autres aspects, et je suis persuadé que nous aurons l'occasion d'en parler pendant les séries de questions.

J'aimerais seulement mentionner une option; c'est la possibilité pour Postes Canada d'offrir des services bancaires postaux dans les régions rurales. Je ne sais pas vraiment si c'est faisable, mais nous savons que cela se fait dans d'autres pays et que cela fonctionne. Il y a peut-être là une occasion de générer des revenus, si c'est l'un des objectifs. Je vous invite à examiner de telles possibilités.

Je crois que mes cinq minutes sont pratiquement écoulées; je vais donc m'arrêter là. Je suis prêt à répondre à vos questions.

•(1005)

Le président: Merci beaucoup, monsieur le maire.

Monsieur Gardner, vous avez cinq minutes. Allez-y.

M. Terry Gardner (ancien vice-président, Terre-Neuve-et-Labrador, Coalition des personnes handicapées): Je vous demande de faire preuve d'un peu d'indulgence à mon égard. Je n'ai probablement jamais autant lu depuis 12 ans. C'est très difficile.

Chers députés et membres du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada, je tiens tout d'abord à vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui au nom des personnes handicapées.

J'aimerais essayer aujourd'hui de vous donner un point de vue différent de ce que vous entendrez partout au Canada — beaucoup de données et de façons de faire différemment les choses — et de mettre l'accent sur les personnes. Je veux que vous essayiez vraiment de vous imaginer ce qu'une personne handicapée ressent lorsqu'un tel projet lui est présenté.

J'ai une déficience visuelle et je suis actif dans le milieu des personnes handicapées depuis environ 12 ans. J'aimerais vous expliquer en quoi l'installation de boîtes postales communautaires est une injustice et une source de difficultés comparativement à la livraison du courrier à domicile.

L'organisme fédéral qui est responsable des personnes handicapées est également en train de planifier ou de tenir des consultations pancanadiennes sur la façon dont l'organisme peut améliorer les aspects liés à l'égalité pour les personnes handicapées, et cela concerne évidemment les services postaux, parce que les difficultés physiques, émotionnelles, visuelles et mentales causées iraient à l'encontre des droits à l'égalité dans notre société que nous garantit la Charte des droits et libertés.

J'aimerais vous demander d'essayer de vous imaginer ce que ce serait si vous deviez le faire: en particulier, si vous êtes en fauteuil roulant dans une région rurale où il n'y a probablement pas de trottoirs proprement dits et que vous devez avancer péniblement dans la boue ou la neige pour vous rendre à votre boîte postale et vous rendre compte que la boîte postale est probablement trop haute ou qu'un véhicule est garé devant les boîtes, ce qui les rend inaccessibles. Les personnes ayant une déficience visuelle doivent braver la même situation l'hiver que les personnes en fauteuil roulant.

Les personnes ayant une déficience visuelle ne sont pas un groupe trié sur le volet. La communauté regroupe de grands pans de notre société, des jeunes aux moins jeunes. Mettez-vous à leur place. Dans le cas d'une personne ayant une déficience mentale qui trouve parfois difficile de sortir de chez elle, parce qu'elle souffre d'une dépression, d'anxiété ou d'un autre trouble mental, arrivez-vous à vous imaginer le défi que représente l'effort de se rendre à une boîte postale? Imaginez-vous être une personne ayant une déficience auditive. Comme le maire Pender l'a mentionné, nous avons à certains endroits des routes interurbaines à quatre voies. Imaginez-vous le stress que vivent ces personnes qui doivent longer une artère principale pour essayer d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale au lieu de le recevoir à domicile.

Je suis persuadé que vous entendrez de nombreuses données, mais cette statistique devrait vous ébranler. Il y a environ 3,5 millions de Canadiens qui vivent avec un handicap. Cela représente environ 10 % de notre société. Bref, si nous éliminons la livraison du courrier à domicile et installons des boîtes postales, cela causera d'emblée des difficultés à 10 % des Canadiens.

Merci.

•(1010)

Le président: Merci beaucoup.

Chers collègues, j'aimerais également mentionner que M. Pender s'est montré très respectueux et a limité son exposé à environ cinq minutes, mais il a soumis un mémoire. Son document comporte d'autres éléments dont nous tiendrons compte au cours de nos délibérations. Cependant, à titre informatif, il voulait discuter un peu de l'emplacement des boîtes postales, des propositions concernant la livraison un jour sur deux, du manque de consultations réalisées par Postes Canada et d'un aspect fondamental de notre étude, soit de considérer Postes Canada comme un service essentiel plutôt que d'examiner seulement sa rentabilité.

Monsieur le maire, j'espère avoir résumé assez fidèlement vos points.

Passons maintenant aux séries de questions et de réponses.

Le premier intervenant est M. Whalen. Vous avez sept minutes.

M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.): Je tiens à remercier MM. Gardner et Pender de leur présence aujourd'hui et de nous avoir fait part de leur point de vue unique sur les conséquences qu'auraient les changements à Postes Canada sur leur collectivité.

Monsieur Gardner, vous n'avez absolument pas à vous excuser si notre processus vous cause de l'embarras quand vient le temps de faire votre exposé. Nous nous en excusons. Vous étiez très éloquent, et je vous remercie de votre point de vue.

Monsieur Pender, comme vous êtes le maire de Corner Brook, je présume que vous connaissez plutôt bien les services disponibles non seulement à Corner Brook, mais aussi dans les diverses collectivités de la région des monts Long Range, n'est-ce pas?

M. Charles Pender: Pour ce qui est des grandes collectivités, oui.

M. Nick Whalen: En ce qui concerne le manque de financement avec lequel Postes Canada doit composer en vue de poursuivre ses activités, le groupe de travail avancé que dans 10 ans le déficit s'élèvera à 700 millions de dollars si la situation reste au beau fixe. Le groupe de travail a proposé des options, et même la mise en place de toutes ces options ne serait pas suffisante pour éponger le déficit. La poursuite des activités de Postes Canada demeure un réel problème et un réel défi que nous devons surmonter.

Vous considérez cela comme un service essentiel. Comment les entreprises de Corner Brook utilisent-elles les services de Postes Canada pour générer des revenus?

M. Charles Pender: Je ne sais pas comment les entreprises utilisent en particulier les services de Postes Canada, mais je sais que mon père a été propriétaire d'une entreprise durant 50 ans à Corner Brook et qu'il se rendait deux fois par jour au bureau de poste, parce qu'à l'époque il se faisait souvent payer par chèque. Le monde a évidemment changé depuis, et Postes Canada a l'occasion de faire de même.

L'un des gestes qui ont eu des conséquences importantes sur le milieu des affaires de Corner Brook, c'était la décision de déménager le bureau de Postes Canada, qui se trouvait sur la rue Main depuis, je présume, une cinquantaine d'années, dans un endroit obscur en périphérie de la ville. Cette décision a tué notre centre-ville, parce que tous les gens d'affaires et toute la collectivité se rendaient au bureau de poste chaque jour, voire deux ou trois par jour, puis tout s'est arrêté.

Les facteurs ont également été déménagés en périphérie. Les entreprises de taxi, les restaurateurs et les gens d'affaires dans le centre-ville en ont ressenti les effets. Corner Brook en a directement ressenti les conséquences.

Pour ce qui est des autres secteurs, nous avons évidemment vu des changements notamment quant à la livraison des colis, ce qui a de graves conséquences en particulier sur les petites entreprises. Par exemple, lorsqu'une possible grève des postes planait au-dessus de nos têtes, je sais que certaines petites entreprises qui dépendaient exclusivement de Postes Canada pour la livraison de leurs colis se sont démenées pour trouver un moyen d'assurer la livraison de leurs colis. Lorsque vous avez une petite entreprise, que vous avez des commandes, que tout d'un coup vous devez trouver une autre solution et que ce ne vous est pas possible, une telle situation les a gravement touchées.

M. Nick Whalen: Est-ce parce que le tri ne se fait pas sur place? Pourquoi les entreprises locales ne pouvaient-elles pas se fier à Postes Canada pour la livraison des colis?

M. Charles Pender: C'est une excellente question. Si j'envoie un colis par la poste, je crois comprendre qu'il est acheminé à St. John's, puis il revient ici. La livraison ne se fait pas directement.

M. Nick Whalen: C'est donc plus rapide...

M. Charles Pender: Ce n'est pas très efficace.

M. Nick Whalen: ... pour quelqu'un de St. John's de vendre quelque chose aux entreprises locales en se servant des services de Postes Canada que les gens sur place.

M. Charles Pender: Si vous avez une petite entreprise à Stephenville ou à Gros Morne ou dans une autre petite collectivité, c'est la même chose. Le colis n'est pas livré directement de l'autre côté de la rue ou dans la collectivité où vous l'envoyez. Les colis sont transportés par camion à St. John's pour en faire le tri, puis ils sont livrés.

• (1015)

M. Nick Whalen: Comme Postes Canada a déjà servi de point central dans votre collectivité et que cela a disparu, si nous revenions à ce qui prévalait à cette époque, quels autres types de services le bureau de poste pourrait-il ou devrait-il offrir? Je présume que l'offre en matière de services bancaires est suffisante à Corner Brook.

M. Charles Pender: À Corner Brook, oui.

M. Nick Whalen: Selon vous, quels types de services ce point central pourrait-il offrir pour insuffler une nouvelle vie à votre centre-ville et, par le fait même, protéger les rues principales des collectivités rurales canadiennes?

M. Charles Pender: Que ce soit à Corner Brook ou dans l'une des autres collectivités où les services postaux ont été réduits, je crois qu'il y a toujours des possibilités relativement aux autres services du gouvernement fédéral qui ne sont peut-être pas déjà offerts dans ces petites collectivités.

J'ai parlé de l'édifice J.R. Smallwood à Corner Brook où les services du gouvernement fédéral ont pratiquement tous été éliminés, à l'exception de certains petits services. Les services ont en gros été transférés à St. John's. Je tiens à rappeler que nous sommes la deuxième municipalité en importance dans la province. Tout ce que nous faisons et tous les services du gouvernement fédéral dont nous avons besoin, à l'exception d'un petit nombre, sont maintenant offerts à St. John's. Certains diront peut-être que ce n'est pas si loin, mais ce sont 700 kilomètres que nous devons parcourir dans une région très accidentée et des conditions météorologiques difficiles dans le meilleur des cas. Cela complique les choses.

Prenons par exemple le cas des anciens combattants, qui ont fait des pressions et ont réussi à forcer la réouverture des bureaux du ministère des Anciens Combattants en raison des difficultés énormes que leur a causées la fermeture de ce point de service. Nous constatons la même chose relativement à Postes Canada, en particulier dans le cas des petites entreprises.

M. Nick Whalen: Et qu'en est-il pour les services comme Internet et les services bancaires le long de la côte? Trouvez-vous que votre communauté de Corner Brook est heureuse d'accueillir les gens à la recherche de ces services?

M. Charles Pender: Absolument.

M. Nick Whalen: Pensez-vous que ces services devraient être fournis dans les autres communautés?

M. Charles Pender: On offre de plus en plus Internet à large bande dans la province actuellement, notamment dans les communautés qui ne l'avaient pas auparavant. Il y a toujours des communautés qui n'ont pas accès à Internet. Si elles sont chanceuses, elles peuvent se servir de modems. Ce n'est pas toute la province qui peut accéder au réseau de téléphonie cellulaire. Le fait d'avoir des services gouvernementaux dans au moins un centre en région rurale de Terre-Neuve-et-Labrador serait un atout.

M. Nick Whalen: Qu'en est-il des choses comme les permis de chasse et de pêche? Où les gens de Corner Brook, de Curling ou de L'Anse-au-Loup peuvent-ils s'en procurer?

M. Charles Pender: Normalement, du moins dans le passé, on obtenait beaucoup de ces choses, comme les permis de pêche, au bureau de poste. J'ignore quel est le nouveau système, mais à une époque on se rendait au bureau de poste de la rue Principale si on voulait acheter des pièces de monnaie, quelque chose de la Monnaie canadienne, ou encore chercher un colis, un mandat-poste ou un permis de pêche. On pouvait obtenir toutes ces choses au bureau de poste principal.

J'ignore si on peut le faire de nos jours, mais on pourrait peut-être songer à offrir d'autres services gouvernementaux.

M. Nick Whalen: Monsieur Gardner, en ce qui concerne l'avenir de Postes Canada, le groupe de travail a proposé diverses solutions. Il y avait entre autres la livraison aux deux jours, et bien sûr, Postes Canada a un système qui, s'il était mieux géré, permettrait aux personnes handicapées de bénéficier d'une livraison à domicile de leur courrier sur une base limitée. Pensez-vous que vos membres pourraient s'entendre sur un certain nombre de livraisons par semaine à domicile de leur courrier, si on devait installer des boîtes postales communautaires à Corner Brook?

M. Terry Gardner: J'aimerais tout d'abord vous dire que ce serait la dernière solution que voudraient les personnes handicapées. La vie quotidienne d'une personne handicapée est si compliquée que si vous allez offrir un service aux deux jours ou quelque chose de semblable, cela ne ferait qu'accroître les difficultés et les problèmes auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans leur vie.

Certes, une livraison aux deux jours serait mieux qu'aucune livraison à domicile, mais nous revendiquons la livraison à domicile quotidienne.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur McCauley, vous disposez de sept minutes.

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Bonjour, messieurs.

Je suis ravi d'être ici. Je ne suis pas venu à Corner Brook depuis 2002. Tout est aussi beau qu'avant, bien qu'il ait fait soleil lors de ma dernière visite. C'était en juillet.

M. Ramez Ayoub (Thérèse-De Blainville, Lib.): Ça s'en vient.

M. Kelly McCauley: Quel plaisir de me retrouver ici.

Monsieur Pender, vous avez parlé du fait que Postes Canada avait évoqué la possibilité d'installer des boîtes postales communautaires à Corner Brook. Cela remonte à quand? Jusqu'où s'est rendu le projet?

J'ai vu des boîtes postales en route et j'en conclus donc que certaines communautés les ont déjà. Jusqu'où s'est rendu le projet ici?

M. Charles Pender: Il y a des boîtes postales communautaires dans les nouveaux lotissements. Nous avons accepté que Postes Canada installe des boîtes postales dans les nouveaux lotissements et lorsque nous construirons de nouvelles routes ou zones résidentielles. Certaines des communautés rurales de la région ont des boîtes postales communautaires depuis le début de l'existence de ces boîtes, et elles ont à ce moment-là perdu leur bureau de poste local. Sur la côte nord, les endroits comme Irishtown-Summerside ont eu des boîtes postales communautaires bien avant que nous ne les ayons ici à Corner Brook.

• (1020)

M. Kelly McCauley: Y en a-t-il déjà ici?

M. Charles Pender: Il y en a. Comme je l'ai dit, ce serait dans les nouveaux lotissements.

Cependant, lorsque le processus a commencé, il y a environ deux ans, les boîtes postales communautaires ont été installées au centre-ville près de certaines résidences de personnes âgées et logements à prix abordable. Une boîte postale a été installée dans la rue Park, parce que les facteurs avaient des problèmes. Il n'y avait pas de trottoir et les facteurs devaient livrer le courrier sur une rue passante, le chemin West Valley. Un trottoir aurait coûté 100 000 \$. On a donc installé une boîte postale. Or, cette boîte postale se trouve à un kilomètre des résidents, dans un quartier bien établi et plus vieux de la ville où habitent de nombreuses personnes âgées et handicapées.

M. Kelly McCauley: C'est difficile, parce qu'on ne peut pas tout avoir, bien sûr. Vous-même, ainsi que d'autres, avez dit que vous voulez plus de consultations. Du point de vue de la municipalité, s'il fallait procéder ainsi, quelle serait la meilleure façon? Est-ce que les deux parties, Parcs Canada et vous-mêmes, auriez un droit de veto quant à l'emplacement des boîtes, ou s'agirait-il plutôt d'une discussion entre les ingénieurs et d'autres groupes? Que vous conviendrait-il le mieux, à vous qui êtes maire?

M. Charles Pender: Il me semble que dans un premier temps, on nous avait dit: « Nous allons installer des boîtes postales et nous voulons travailler avec la ville. » Les résidents ont indiqué qu'il n'en voulaient pas, et nous n'avons pas été très réceptifs pour ce qui est de leur envoyer tous nos documents, cartes, et ainsi de suite.

M. Kelly McCauley: J'ai l'ai entendu souvent.

M. Charles Pender: Dans certains cas, nos cartes n'étaient probablement pas à jour, parce que nous sommes en train de convertir tous nos dossiers à un système d'information géographique, et nous accusons probablement un retard par rapport aux plus grandes communautés à cet égard.

Cependant, nos ingénieurs ont signalé un problème, à savoir que nous n'avons pas de trottoir dans chaque rue résidentielle. Nous réservons un espace le long des chemins et au bout de chaque rue qui sert au déneigement. Postes Canada peut bien arriver et dire: « Voilà un très bel endroit pour une boîte postale. » Si on veut démolir la boîte avec une pelleteuse pendant l'hiver, eh bien oui, c'est un excellent endroit.

Il est très difficile de coordonner le dossier. Nous avons vu à Montréal et à St. John's ce qui se passe lorsque Postes Canada décide d'installer une boîte postale dans un endroit donné, que la communauté soit d'accord ou non. Je crois que le dernier message de Postes Canada se résumait à: « Si vous n'êtes pas d'accord avec l'emplacement de la boîte postale, nous allons l'installer là de toute façon. »

Elle a bien sûr le droit d'installer les boîtes postales sur les terres publiques là où elle veut.

M. Kelly McCauley: Postes Canada a bien le droit, mais il me semble que si elle veut installer une boîte postale quelque part, elle doit se renseigner à l'échelle locale.

M. Charles Pender: Tout à fait, et si vous voulez que la boîte soit ensevelie sous la neige ou démolie par un chasse-neige en plein milieu de l'hiver, il faut la placer là où vous avez envie et adienne que pourra.

M. Kelly McCauley: Il faut beaucoup plus de participation de la part des communautés.

Plus tôt, M. Whale a remarqué que les chiffres sont de mauvais augure. Les pertes représentent 750 millions de dollars, certains disent que c'est même 1 milliard de dollars, et l'argent doit provenir de quelque part. Les villes ont des besoins criants en infrastructure, et il y a bien sûr des besoins en matière de soins de santé, de soins palliatifs, et ainsi de suite.

C'est la réalité. Je constate que la taxe sur le carburant a grimpé. Vu la situation, la communauté est-elle prête à accepter une hausse du prix des timbres ou des impôts en contrepartie, ou pensez-vous que, compte tenu de la réalité, nous aurons peut-être à changer...

M. Charles Pender: La réalité, c'est que les coûts augmentent. Les choses coûtent plus cher, et il me semble que tout le monde l'accepte. Cela fait partie de la vie. Il faut également se souvenir que Postes Canada est un service du gouvernement fédéral, et nous semblons avoir oublié le mot « service » dans tout ce que nous regardons lorsqu'il s'agit de services gouvernementaux. Je suis confronté au même problème. Dans une municipalité, il faut fournir des services qui coûtent quelque chose. Quel est donc le coût d'un service?

En faisant ce que vous faites aujourd'hui, en parlant aux Canadiens du niveau de service, vous répondez à votre question sur ce que devrait dépenser le gouvernement fédéral, ou bien ce que devrait dépenser Postes Canada pour offrir ce service. Vous nous représentez et nous nous attendons à recevoir un certain service, que Postes Canada est mandaté de fournir.

M. Kelly McCauley: Oui, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes ici, pour écouter les gens. Nous avons fait des enquêtes et des consultations approfondies, et malheureusement, comme vous le constatez probablement, les gens ne veulent pas payer plus pour des timbres. Ils ne veulent pas que les impôts subventionnent le service, mais ils ne veulent pas pour autant que nous touchions au service. C'est là où nous sommes coincés actuellement. Les gens nous disent qu'ils ne veulent pas payer plus cher et en même temps ils ne veulent pas voir de hausse d'impôt.

M. Charles Pender: Je vais vous faire une observation locale.

M. Kelly McCauley: Je vous en prie.

M. Charles Pender: Ici, le bureau de poste principal a été fermé, et pourtant nous avons un édifice du gouvernement fédéral, l'édifice Joseph R. Smallwood, qui est plus ou moins vide. Il n'est pas logique de lancer un appel d'offres pour les locaux d'un bureau de poste situé aux limites de la ville, lorsqu'on a un bel édifice tout neuf situé dans une rue principale.

M. Kelly McCauley: De fait.

M. Charles Pender: Il serait peut-être temps de revoir le processus décisionnel à Postes Canada pour ce qui est des dépenses.

• (1025)

M. Kelly McCauley: Il serait certainement temps de communiquer davantage avec les personnes concernées.

Me reste-t-il 30 secondes?

Le président: Environ.

M. Kelly McCauley: Monsieur Gardner, merci d'être venu. Je suis ébloui que vous ayez fait le concours Ironman avec Simon Whitfield. C'est incroyable.

M. Terry Gardner: Merci.

M. Kelly McCauley: Une question rapide. En ce qui concerne les boîtes postales communautaires, Postes Canada a un système qui permet une livraison hebdomadaire. Pensez-vous que si Postes Canada rendait le système plus accessible, s'il était plus facile de

remplir les formulaires et ainsi de suite, les gens comme les personnes âgées ou handicapées seraient plus réceptifs?

Monsieur Pender, vous pourrez également intervenir.

M. Terry Gardner: Pas du tout, car comme M. Pender l'a indiqué, notre communauté vieillit. L'âge moyen est de 50 ans.

M. Kelly McCauley: C'est la même situation partout.

M. Terry Gardner: Les gens qui se font livrer leur courrier à domicile sont des gens pour qui la technologie ne joue pas un grand rôle dans la vie. Ce sont des gens qui se sont toujours fait livrer leur courrier chez eux, c'est ce à quoi ils s'attendent. Ils comptent là-dessus.

Non. Les choses sont ainsi, et il est tout à fait inacceptable de changer quoi que ce soit, de passer à une livraison à domicile à un service de boîte postale.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur Weir, vous avez sept minutes.

M. Erin Weir (Regina—Lewvan, NPD): J'aimerais vous remercier pour vos témoignages convaincants en faveur de la livraison à domicile. C'est certainement un service public d'intérêt vital et on ne se pose même pas de questions là-dessus dans tous les autres pays du G7.

D'une certaine façon, c'est même étrange que nous en parlions, vu que nous avons un gouvernement fédéral qui a été élu suivant une promesse visant à rétablir la livraison du courrier à domicile. Il y a eu récemment des tentatives d'interpréter cette promesse. Pouvez-vous me parler de la façon dont vous comprenez le programme libéral sur la livraison du courrier à domicile et de vos attentes vis-à-vis du nouveau gouvernement fédéral?

M. Charles Pender: Je vous dirais que lorsque cette promesse, si on peut l'appeler ainsi, a été faite, le fardeau qui pesait sur moi-même en tant que maire et sur notre conseil municipal par rapport à la question a été allégé. Nous avons reçu beaucoup de commentaires. Nous avons tenu des réunions publiques à ce sujet également. Je ne sais pas si vous le savez, mais à Corner Brook, si 10 personnes se rendent à une réunion, elle est bondée. Dans ce cas-ci, nous avions 60, 70 voire même 80 personnes qui venaient. La plupart d'entre elles étaient des personnes âgées ou handicapées qui allaient connaître des difficultés à cause du changement.

Pour nous, la promesse de maintenir la livraison à domicile voulait dire que nous conserverions le service actuel. Je m'attendais à ce que les nouveaux lotissements, où il y aurait notamment des trottoirs, auraient des boîtes postales communautaires dans des endroits où il serait logique de les placer. Cela ne nous pose pas de problème. Dans le cas des gens qui bénéficient actuellement du service, cependant, nous pensons que ce serait une perte.

M. Terry Gardner: J'abonde dans le même sens. La Coalition des personnes handicapées voit la chose ainsi, ainsi que de nombreuses autres organisations qui oeuvrent pour les personnes handicapées ou les personnes âgées, selon le cas. Les gens s'étaient réunis pour discuter de ce qui allait arriver avec l'installation des boîtes postales, de leur impression qu'on leur avait imposé cette situation, de leur stress. Les gens se demandaient comment ils allaient faire, comment s'organiser, se demandaient s'il fallait compter sur quelqu'un d'autre pour aller chercher le courrier et perdre leur indépendance, pour ainsi dire...

Lorsque le gouvernement libéral a promis de rétablir le service, les gens ont compris que le service allait revenir à ce qu'il était. Maintenant, on nous parle d'une combinaison des deux services, comme on l'a dit dans une question antérieure, d'une réduction de la livraison à domicile, et les gens sont mal à l'aise. Ce n'est pas ce à quoi ils s'attendaient par rapport ce qu'on leur avait dit.

M. Erin Weir: Tout à fait.

Monsieur le maire, vous avez proposé l'offre de services bancaires à la poste comme une possibilité qui permettrait de mieux exploiter l'infrastructure de Postes Canada. Je me suis rendu à Corner Brook un peu plus tôt et j'ai pu visiter certaines des petites communautés dans les alentours. J'ai remarqué que bon nombre d'entre elles n'ont pas de succursales de banque, mais elles avaient toutes un bureau de poste. Pouvez-vous parler un peu plus du potentiel des services bancaires à la poste ici à Terre-Neuve-et-Labrador?

M. Charles Pender: Je ne veux pas enlever quoi que ce soit aux banques régionales, ni aux banques présentes ici à Corner Brook, mais j'ai vécu et j'ai travaillé à Burgeo, à Baie Verte et à Gander, ainsi que dans d'autres communautés qui avaient des banques à une époque, et ces banques ont fermé leurs portes depuis. Les gens sont obligés de se rendre à un centre plus grand, comme Corner Brook, c'est-à-dire un déplacement de plus de deux heures dans chaque sens. En hiver, on risque d'être coincé sur la route pendant toute la nuit, comme il m'est arrivé plus d'une fois.

Le fait d'au moins examiner la possibilité et voir si elle est viable... Je sais qu'il y aurait des coûts de mise en oeuvre et ainsi de suite, mais le Canada compte une importante communauté rurale, notamment à Terre-Neuve-et-Labrador et dans le Canada atlantique. C'est peut-être une occasion, là où les bureaux de poste existent. Ma femme est Française, et j'ai pu profiter de la banque postale en France et dans d'autres pays européens. C'est très pratique, parce qu'on peut y accéder dans une petite communauté, à l'endroit et au moment où on en a besoin, et il n'est pas forcément nécessaire de se rendre à un grand centre.

• (1030)

M. Erin Weir: J'aimerais également parler de la livraison aux deux jours. Monsieur Gardner, vous vous êtes très bien exprimé lorsque vous avez dit que ce serait mieux qu'aucune livraison à domicile, mais que ce serait certainement insuffisant par rapport à la livraison quotidienne. Monsieur le maire, voulez-vous vous prononcer là-dessus également?

M. Charles Pender: Je vous dirais que ce que nous avons actuellement est probablement une livraison aux deux jours. Nous ne recevons pas le courrier tous les jours, car le volume est insuffisant. J'ignore si on en a calculé les économies éventuelles si c'est effectivement ce qui se passe actuellement. Si on me disait que je reçois mon courrier trois fois par semaine en ce moment, j'en serais étonné.

Je fais un effort particulier... Quel que soit le service, bancaire ou autre, je demande toujours qu'on corresponde avec moi par la poste. Je ne me sers pas des services électroniques... Ce serait possible. Je pourrais le faire. Mais je crois qu'il faut également appuyer Postes Canada. La situation existe déjà. Je ne sais pas si nous verrions un grand changement de niveau de service par rapport à ce que nous obtenons actuellement, si on avait des services bancaires aux deux jours, mais ce n'est que mon avis. Je suis sûr que M. Gardner aurait un autre avis là-dessus.

M. Terry Gardner: Encore une fois, et je me répète, dans la vie quotidienne d'une personne handicapée, ce serait probablement trop bien d'avoir un tel service, si on veut regarder la question de cette

façon, mais c'est ce à quoi nous nous attendons. C'est notre attente, c'est-à-dire que l'on rétablisse le niveau de service antérieur.

Les personnes handicapées doivent pouvoir compter sur une certaine structure dans leur vie afin que les choses fonctionnent et afin de maintenir une certaine équité dans le monde, de conserver une certaine intégrité dans leur vie personnelle. Si vous voulez changer cela à cause de la livraison du courrier, et vous ignorez quel sera le service, la vie deviendra beaucoup plus difficile.

M. Erin Weir: Je vous comprends, et c'est bien dit.

Monsieur le maire, j'ai compris que vous aviez autre chose à dire dans votre mémoire. Vous avez soulevé certains points, je crois, à la suite de nos questions. Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner, si on vous donne un peu plus de temps?

M. Charles Pender: Nous avons déjà discuté de la notion de service et du fait que Postes Canada est un service du gouvernement fédéral. Lorsque vous offrez un service, nous, les gens du Canada rural, des régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador, nous nous attendons à ce que le service se poursuive.

Le gouvernement au pouvoir en a fait la promesse pendant la campagne. Nous avons compris que le service serait maintenu désormais, et nous voulons que cela devienne le statu quo.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Ayoub.

[Français]

Vous disposez de sept minutes.

M. Ramez Ayoub: Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous remercie tous les deux d'être parmi nous. Je suis très heureux de me trouver, pour la première fois, dans la ville de Corner Brook, qui est située à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est un grand honneur pour nous de faire cette tournée, de vous voir et de constater ce qu'est la réalité sur le terrain.

Nous entamons maintenant notre deuxième semaine de tournée. Depuis déjà une semaine, nous parlons de Postes Canada, et nous observons maintenant une certaine évolution. Cela nous donne vraiment l'occasion de prendre le pouls de la situation sur le terrain.

Avant de vous poser mes questions, je résumerai les faits en disant que nous voyons partout des citoyens qui veulent conserver dans son intégralité un service de poste de qualité. C'est le cas partout. Par contre, je constate que la résistance au changement varie d'un endroit à l'autre.

Monsieur le maire, concernant les changements auxquels Postes Canada vous a demandé — à vous et à vos citoyens — de vous soumettre, auriez-vous été plus ouverts à un changement progressif, à de nouvelles solutions, s'il y avait eu au départ une consultation comme celle menée présentement, si on s'était enquis de vos besoins, qu'on avait considéré l'impact économique et les conséquences pour les personnes à mobilité réduite, notamment?

Les solutions auraient-elles pu être autres que le statu quo? Selon moi, vous auriez probablement été plus ouverts si on vous avait proposé des changements progressifs, de nouvelles solutions. Postes Canada a évolué au cours des 50 ou 100 dernières années. Le statu quo ne semble donc pas être la solution.

Que pensez-vous d'une consultation préalable orientée vers des changements conjoints?

•(1035)

M. Charles Pender: Il est certain que le fait de discuter à l'avance avec les gens et de parler d'éventuelles solutions aux problèmes existants pourrait être un soulagement pour la population. Face au changement, les gens résistent, et c'est normal. Par contre, il est toujours positif de prendre le temps de consulter les gens, de venir dans la communauté discuter des problèmes plutôt que de simplement annoncer un changement, sans discussion possible. Même si, au bout du compte, les gens n'acceptent pas la décision, ils sont mieux informés sur le processus et comprennent davantage pourquoi les changements ont été faits.

M. Ramez Ayoub: C'est ce qui n'a pas été fait.

M. Charles Pender: Un des plus grands problèmes est que les gens semblent avoir été forcés de composer avec une situation dans laquelle ils ne voulaient pas se trouver.

M. Ramez Ayoub: Monsieur Gardner, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Terry Gardner: Oui, absolument. Vous avez parlé de changement et de progrès. Nous, les personnes handicapées, sommes laissées à nous-mêmes depuis tellement longtemps que nous n'avons pas la chance de rattraper le retard. Dans notre société, qui est probablement considérée comme l'une des meilleures dans le monde, lorsqu'il s'agit des personnes handicapées, nous n'avons pas eu la chance de rattraper le retard. En fait, on va tellement loin que nous ne pourrions jamais le faire.

Je ne veux insulter personne, mais il faut que quelqu'un prenne le temps d'écouter les gens et d'être attentif à ce qu'ils disent et à leurs besoins. Il faut donner une chance aux personnes handicapées de rattraper la société en général. En attendant, nous serons toujours derrière pour ce qui est des services postaux, et je suis sûr que je pourrais parler ici de bien d'autres sujets.

Il faut que cela soit pris en considération. Donnez-nous-en la possibilité.

[Français]

M. Ramez Ayoub: Ma question s'adresse à monsieur le maire et même à monsieur Gardner. Lorsque nous abordons la situation globalement, parce que nous devons considérer la situation pancanadienne, est-ce que vous aimeriez avoir des solutions plus personnalisées pour des régions particulières?

Prenons, par exemple, Corner Brook. Cette ville peut être particulière en ce sens qu'elle est plus souvent touchée par des intempéries que d'autres et qu'elle compte un plus grand nombre de personnes vieillissantes à mobilité réduite. Est-ce ce genre de discussions et de solutions que vous souhaiteriez avoir plutôt qu'une approche unique, une approche *one size fits all* comme on dit en anglais? Dans le grand Canada que nous connaissons, Postes Canada n'a peut-être pas ce genre de solutions. J'irai même jusqu'à dire que c'est une « pré-conclusion ».

Est-ce une piste de solution intéressante pour vous?

M. Charles Pender: Vous touchez vraiment le point. Ce qui marche à Montréal ou à Calgary ne marcherait pas ici, c'est clair. S'il y a moyen de trouver des solutions locales pour la population locale, ce serait beaucoup plus facile pour les gens de les accepter et cela faciliterait évidemment le développement de Postes Canada dans notre région.

Jusqu'ici, on ne nous a jamais offert cette possibilité. On nous a plutôt dit: « Nous allons faire ceci et c'est tout. ». Postes Canada

oblige des gens à s'adapter contre leur gré plutôt que d'écouter la population et adapter ses solutions.

Évidemment, on paie des taxes pour des services qui ne génèrent pas toujours des revenus. Comme maire de la ville, je peux vous dire que lorsque nous offrons des services, que ce soit le déneigement ou le transport en commun, cela nous coûte de l'argent. Ces services ne génèrent pas de revenus pour en couvrir les coûts. C'est la même chose pour Postes Canada.

•(1040)

M. Ramez Ayoub: Tout à fait, il y a le côté service.

Est-ce que le fait de faire partie de la solution et de trouver la meilleure solution dans les circonstances vous amènerait à considérer que la promesse, celle pour laquelle mon voisin d'en face semble faire une obsession, de retourner à un service de qualité serait en bout de ligne respectée? L'objectif final, c'est d'avoir un service de qualité, c'est d'avoir un service auquel on peut se fier, c'est que Postes Canada offre encore un service de qualité. Est-ce qu'une partie de la solution pourrait être de trouver des solutions conjointement avec Postes Canada? Est-ce une avenue qui vous convient?

M. Charles Pender: À mon avis, il faut déterminer le niveau de service et de qualité que demandent les citoyens pour, ensuite, trouver les solutions. Mais si vous n'avez pas au départ le niveau de service ou la promesse d'un service de qualité, il sera difficile de trouver des solutions qui vont aider les gens.

M. Ramez Ayoub: Je suis d'accord. Merci.

[Traduction]

Le président: Il nous reste deux intervenants. Le premier qui prendra la parole est un nouveau membre du Comité.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Kmiec. Vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

J'ai lu les témoignages durant ma préparation pour la réunion d'aujourd'hui, et j'aimerais tout d'abord parler de la question des consultations.

J'ai un document public qui montre qu'en fait, Postes Canada a mené des consultations en septembre 2013. On parle de 46 collectivités, de 30 006 commentaires en ligne, de 868 lettres.

Monsieur le maire, vous venez de dire que les maires des grandes villes et les maires des régions urbaines, en quelque sorte, refusaient de mener des consultations et de communiquer avec Postes Canada au sujet de l'installation de boîtes postales communautaires. Pouvez-vous nous en parler un peu plus longuement? Si Postes Canada essaie de consulter les gens ou d'obtenir leur avis, en particulier celui des maires de grandes villes, et qu'ils refusent, n'est-il alors pas plus difficile de déterminer quels sont les besoins de la collectivité locale?

M. Charles Pender: Eh bien, je parlerai en mon nom seulement.

Du côté de la Ville de Corner Brook, les membres de la collectivité nous avaient clairement indiqué qu'ils ne voulaient pas suivre cette voie, qu'ils avaient l'impression que les consultations étaient menées après que les décisions avaient été prises, qu'on avait mis peu d'efforts pour consulter l'ensemble de la population.

Cela s'est traduit, j'imagine, par un commentaire qui a été communiqué au conseil; on trouvait préférable que nous ne contribuions pas à l'avancement du processus. En tant que maire dûment élu par les résidents de cette collectivité, je dois répondre à ces commentaires.

M. Tom Kmiec: Je reviens sur une chose qu'a dite M. Whalen au sujet de la viabilité financière à long terme de Postes Canada. Nous savons tous que la Société n'est pas viable sur le plan financier. Pour l'essentiel, une mesure ou plusieurs mesures doivent être prises pour qu'elle puisse réduire ses coûts ou se lancer dans de nouveaux secteurs d'activités.

Je veux revenir au service bancaire postal, car vous avez dit que c'est une possibilité. Je sais que les néo-démocrates ne cessent d'en parler, et ils utilisent l'exemple de l'Europe. Cependant, tous les bureaux de poste des pays membres de l'Union européenne sont en train de se privatiser ou ont été privatisés, et ce, selon une directive de l'Union européenne.

La privatisation est-elle la mesure à prendre?

M. Charles Pender: Je ne peux répondre à cette question, car je ne connais pas suffisamment la situation, mis à part que j'utilise les services quand je suis là-bas.

M. Tom Kmiec: De plus, en Alberta, les coopératives de crédit sont très populaires. Il y en a dans chaque petite ville. J'ai déjà vécu dans une petite ville albertaine. Elles sont vraiment très populaires.

Plutôt que de faire en sorte que Postes Canada se lance dans les activités bancaires, l'idée d'établir des kiosques dans des coopératives de crédit ou des banques ne serait-elle pas acceptable, si cela rapporte? Vous savez, la location d'espaces...

Concernant l'établissement d'un service bancaire postal, il ne s'agit pas uniquement d'avoir un agent formé. J'ai déjà travaillé dans le secteur des RH, et il s'agit de former les gens et de leur apprendre rapidement ce que l'on fait. On parle de certificat, d'un logiciel bancaire SAP, d'une attestation de conformité, de rapprochement de caisse et de rapprochement des chèques. C'est beaucoup de travail.

Plutôt que de se lancer là-dedans, ne serait-il pas suffisant d'établir des kiosques dans le cas de petites villes, comme celle de Corner Brook?

M. Charles Pender: Je dirais que le service bancaire postal ne serait probablement pas viable à Corner Brook, car toutes les grandes banques y sont établies. Cependant, pour ce qui est des plus petites villes, comme St. Anthony ou Port aux Basques, ou encore Burgeo et Baie Verte, qui sont grandes, mais pas aussi grandes que Corner Brook, l'offre d'un kiosque, que ce soit regroupé avec... Il peut s'agir simplement de louer des espaces dans le bureau de poste actuel à un organisme bancaire, par exemple.

Il y a des possibilités, et je ne parle pas seulement du service postal. Il pourrait s'agir de tout autre service que pourrait offrir le gouvernement fédéral et de l'utilisation de l'espace qui existe déjà.

M. Tom Kmiec: L'idée d'un guichet unique pour des services fédéraux, et peut-être aussi des services provinciaux et municipaux a été réalisée en Alberta, bien que nous ayons des bureaux partiellement indépendants pour nos permis de conduire, de chasse et de pêche.

Les services pourraient être regroupés en un seul endroit où les gens se rendraient pour prendre leur courrier et peut-être acheter leur permis de chasse. Il pourrait y avoir une pharmacie également. Serait-ce une avenue possible?

•(1045)

M. Charles Pender: À mon avis, chaque fois qu'on fusionne des services et qu'on collabore avec d'autres administrations, c'est une option logique. Toutefois, il faut aussi s'assurer qu'elles ne se retirent pas trois ou cinq ans plus tard.

Il y a des services intégrés à différents endroits dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Dans ces petites collectivités, il n'est pas étonnant de voir le bureau de poste s'associer à d'autres services, qu'il s'agisse de services provinciaux ou municipaux. Quand on a l'occasion de rationaliser les services, il est logique de le faire si l'on réduit les coûts tout en fournissant les mêmes services sans en diminuer la qualité.

M. Terry Gardner: Si vous me permettez d'ajouter un petit quelque chose à ce que le maire disait, il s'agit également de créer une collectivité, car on crée un lieu central semblable à ce que le bureau de poste représentait avant qu'on le déplace et qu'on déplace ses activités.

Le président: Merci beaucoup.

C'est Mme Ratansi qui posera les dernières questions pour les cinq prochaines minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Je vous remercie de votre présence et de vos exposés. Ils sont révélateurs.

Comme on l'a mentionné, nous en sommes à notre deuxième semaine. Nous avons consulté préalablement Postes Canada et le groupe de travail. Je veux préciser que la promesse ou notre politique concernant Postes Canada, c'était que nous imposerions un moratoire sur l'arrêt de la livraison à domicile parce les gens nous ont dit qu'il n'y avait pas eu de consultation.

Postes Canada nous dit qu'elle a tenu bon nombre de consultations, etc., mais selon vous, monsieur le maire, c'était un fait accompli, car on vous a consulté tout en vous disant exactement où on allait installer les boîtes postales, n'est-ce pas?

M. Charles Pender: On ne m'a pas dit où exactement, mais on m'a dit qu'on allait le faire.

Mme Yasmin Ratansi: Postes Canada allait aller de l'avant.

Vous a-t-on consulté sur les endroits où elles seraient installées?

M. Charles Pender: Je ne crois pas que nous nous sommes rendus là, car dès que la campagne électorale a commencé, tout s'est arrêté.

Je crois que la Société avait examiné deux endroits à essayer durant l'hiver, ce qui n'a jamais été fait.

Mme Yasmin Ratansi: Pour ce qui est des personnes handicapées, monsieur Gardner, vous a-t-on déjà consulté?

M. Terry Gardner: Non.

Mme Yasmin Ratansi: Vous ne vous souvenez pas d'avoir été consulté.

M. Terry Gardner: Non, à aucun moment.

Mme Yasmin Ratansi: Nous sommes dans une situation où nous consultons les gens parce que nous devons le faire, et il nous faut trouver une solution. Nous écoutons ce que disent les travailleurs, les entreprises, les personnes handicapées, les collectivités rurales, soit tous les gens. Les besoins diffèrent. Nous devons regrouper ces besoins et prendre note de ce que Postes Canada a présenté sur le plan de la viabilité financière. Le groupe de travail s'est limité à ce concept. Puis, on nous a dit que les coûts de la main-d'oeuvre, qui représentent 70 % des coûts de Postes Canada concernant l'état des revenus et des dépenses, constituent le principal problème. J'aimerais que des représentants des travailleurs soient ici pour que je puisse leur parler, mais ce n'est pas le cas.

Il s'agit ici de faire preuve d'imagination. Vous avez dit qu'on ne vous a pas consultés. Comment peut-on trouver des solutions créatives si on laisse de côté la viabilité financière? Des représentants des travailleurs nous ont dit qu'on avait créé des crises, des entrepôts. Vous avez expliqué que votre courrier est envoyé à St. John's et revient à Corner Brook. C'est un processus complètement inefficace, et vous devez payer de la main-d'oeuvre pour l'obtenir. On coupe dans les véhicules motorisés qui servaient à livrer le courrier.

Dans une petite municipalité, comment gérez-vous les choses? Que faites-vous? Quelles sont vos solutions?

M. Charles Pender: C'est une très bonne question. En tant que maire d'une petite collectivité, je peux vous dire que la plupart de nos coûts sont des coûts en main-d'oeuvre. Il faut payer des gens pour que le travail soit effectué, pour que les services soient fournis. C'est un fait. Est-ce vrai que Postes Canada peut être viable financièrement, ne pas avoir de dette ou de déficit, ou devrait-elle être financée par l'argent des contribuables, et quel serait le bon niveau de subventions accordées? Dans cette situation, nous offrons des services de transport en commun. Nous le subventionnons parce que nous savons que c'est un service nécessaire, mais nous ne récupérerons jamais les coûts liés à l'offre de ces services. Ce n'est qu'un seul volet. Concernant les mesures à prendre pour réduire ces coûts, c'est une question liée à la main-d'oeuvre, et je ne saurais vous dire comment on peut les réduire.

• (1050)

Mme Yasmin Ratansi: Vous voyez cela tous les deux comme un service essentiel. Seriez-vous prêts à subventionner Postes Canada, monsieur Gardner?

M. Terry Gardner: Absolument, et pour bien des raisons. Cela a à voir avec ce qu'on nous a promis, ce à quoi les gens ont fini par s'attendre, la facilité plutôt que les difficultés que représenterait le rétablissement de cela, ce que cela donnerait à une personne, à un Canadien, ce que cela créerait pour eux personnellement en tant que personne qui est devenue handicapée. C'est essentiel. Donc, si nous devons la subventionner... je disais que les personnes handicapées étaient perçues comme une sous-section de la société. Si c'est ce que cela prend pour que nous soyons tous égaux, alors, oui, absolument.

Mme Yasmin Ratansi: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Messieurs, c'est ce qui met fin à notre séance. Je veux vous dire tout d'abord, particulièrement à vous, monsieur le maire, que vous avez une belle collectivité. Je vous remercie de votre accueil. C'est ma première visite à Terre-Neuve, et je dois dire que j'aime ce que je vois. C'est vraiment une région du Canada qui est spectaculaire.

Je vous remercie tous les deux de vos exposés. Comme la présidence en a le droit, je vais vous poser une question à laquelle vous pourrez répondre en un seul mot au sujet de ce que disait Mme Ratansi. Monsieur le maire, M. Gardner a dit qu'il serait prêt à subventionner Postes Canada si toutes les avenues échouaient, et qu'il nous faut assurer la viabilité de la Société. Vous dites qu'il s'agit d'un service essentiel, et je crois que la plupart des Canadiens seraient d'accord avec vous. Si tous les autres moyens échouent et que nous ne sommes pas en mesure de produire de nouveaux revenus ou de réduire les coûts pour assurer la stabilité financière de la Société, accepteriez-vous que le gouvernement accorde une subvention directe à Postes Canada pour qu'elle survive?

M. Charles Pender: Oui, absolument.

Le président: Merci beaucoup.

Messieurs, la réunion a été excellente. Nous vous remercions de l'information que vous nous avez fournie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>